

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Sous-Comité du programme général de travail;

Rappelant la résolution WPR/RC32.R5, par laquelle il acceptait le plan d'action pour la surveillance continue et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie régionale de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

Rappelant également la résolution WPR/RC34.R12, dans laquelle il priait instamment les Etats Membres d'entreprendre des activités en vue de l'instauration de mécanismes et de procédures qui permettraient d'évaluer en 1985 l'efficacité des stratégies nationales de la santé pour tous;

Prenant note de la résolution WHA37.17, dans laquelle les Etats Membres étaient instamment priés d'accorder le plus haut rang de priorité à la poursuite de la surveillance continue et de l'évaluation de leur stratégie et d'en assumer l'entière responsabilité,

1. REMERCIE le Sous-Comité du programme général de travail d'avoir examiné en détail les questions contenues dans les canevas et format communs pour l'évaluation des stratégies de la santé pour tous et d'avoir préparé le document d'information supplémentaire qui doit aider les Etats Membres à y répondre;
2. ACCEPTE les canevas et formats communs proposés pour l'évaluation des stratégies, ainsi que leur appendice;
3. PRIE les Etats Membres d'utiliser les canevas et format communs comme base pour l'évaluation de leur stratégie nationale de la santé pour tous et pour la préparation du rapport sur les progrès réalisés qu'ils doivent remettre au Directeur régional en mars 1985;
4. PRIE le Directeur régional:
 - 1) d'apporter aux Etats Membres l'appui nécessaire pour la préparation de leurs rapports;

2) de préparer une synthèse régionale des rapports, qui sera soumise au Comité régional à sa trente-huitième session.

Septième séance, 10 septembre 1984